

Scott Newark

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Une stratégie de financement à sources multiples axée sur les initiatives en matière de sécurité et de justice pénale. Bien que le gouvernement ait reconnu la nécessité de mesures plus étoffées dans les secteurs de la sécurité et de la justice pénale, la conjoncture budgétaire exige que l'on envisage des solutions autres que celle qui consiste à simplement affecter du nouveau financement à de nouvelles initiatives gouvernementales. Il est donc recommandé, autant que possible, et surtout dans les domaines où les dépenses de plusieurs ministères et organismes sont concernées, que toute nouvelle initiative fasse l'objet d'un examen obligatoire où l'on déterminera si cette dernière peut être financée par le biais d'autres sources de revenus. Ces sources systémiques devraient inclure : > le réaménagement du financement de dépenses existantes. Ce type d'analyse obligera à déterminer la valeur relative des dépenses afférentes aux programmes existants et permettra de découvrir des fonds qui ne sont pas dépensés ou qui n'ont pas été utilisés aux fins poursuivies. Une telle approche favorise également le choix des priorités plutôt qu'une simple augmentation des dépenses. > L'identification des sources de financement des programmes. Il arrive fréquemment que, dans le cadre d'initiatives de sécurité et de justice pénale, de multiples acteurs ou programmes soient mobilisés pour obtenir le résultat voulu. Toutefois, à moins que cette considération ne fasse l'objet d'un choix explicite dès le départ, cet élément d'efficacité est souvent ignoré, ce qui peut donner lieu à des chevauchements. Cette considération doit également inclure tous les programmes ou sujets pertinents, et ce, quel que soit le ministère ou l'organisme concerné. Qu'il s'agisse de coupures ou de dépenses, si on examine chaque organisme séparément sans avoir une vue d'ensemble, on n'obtiendra pas de bons résultats. > La collecte des amendes non payées et les saisies : voir ci-dessous. > L'imposition de frais obligatoires pour non-comparution ou pour fuite d'un territoire de compétences. Beaucoup de contrevenants ne se présentent pas devant les tribunaux comme ils sont censés le faire et s'enfuient vers d'autres territoires de compétences. À cause des frais qu'il faudrait engager pour les retrouver, ils échappent à la justice. Cette question revêt une importance nationale pour les services de police et pour les autorités civiles. On devrait faire en sorte que le défaut de comparaître devant un tribunal et la fuite vers un autre territoire de compétences fassent l'objet d'une ordonnance de dédommagement (n'excédant pas 2 000 \$). Cette ordonnance pourrait être exécutable par voie de saisie-arrêt. Il conviendrait aussi que l'on tienne compte de tout cela lorsqu'il est question de libération conditionnelle d'un prisonnier. Ce mécanisme de responsabilisation du contrevenant s'autofinancerait et contribuerait à réduire le taux de récidive chez les criminels les plus récidivistes.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Collecte des amendes non payées et saisies. Par suite de modifications apportées au Code criminel au milieu des années 1990 (projet de loi C-41), la collecte d'amendes non payées auprès de personnes condamnées pour infraction criminelle est devenue beaucoup plus difficile. Il y a également des vices de procédure dans la collecte des amendes provinciales et municipales non payées. Il s'ensuit que les sommes exigibles des personnes condamnées totalisent maintenant plus d'un milliard de dollars. La plus grande part de ce montant devrait être payée aux autorités provinciales et municipales. Toutefois, une certaine somme, correspondant à des amendes imposées pour des délits non criminels, devrait être versée au gouvernement fédéral. La collecte par les provinces de sommes qui leur sont dues a été peu efficace à cause de personnes qui ont violé les conditions de leur libération. On estime que les montants dus sont de l'ordre de dizaines de millions. La *Ontario Association of Police Services Boards* a publié en novembre 2011 un rapport (www.oapsb.ca/advocacy_positions/2011/11/09/oapsb/poa_white_paper.pdf) qui confirme que la valeur totale des amendes qui, en Ontario seulement, demeurent impayées est d'environ un milliard de dollars. Le rapport signale à juste titre que, bien que diverses mesures puissent être adoptées, la clé réside dans la modernisation et l'intégration des diverses bases de données. Il s'agit là d'un objectif qui est technologiquement et légalement réalisable. En agissant ensemble, les trois niveaux de gouvernement peuvent augmenter très sensiblement leur capacité de collecter ces dettes impayées. Les fonds ainsi obtenus par les provinces pourraient, par exemple être utilisés pour atténuer le besoin de transferts fédéraux ou de subventions fédérales. Un effort coopératif de ce genre signifierait en outre que les mesures de police et de sécurité publique seraient de plus en plus financées par les contrevenants plutôt que par les contribuables. Le gouvernement mettrait également en évidence le fait que les actions contraires à la loi entraînent des conséquences auxquelles on ne peut échapper. Il est souhaitable que l'on augmente les recettes grâce à la collecte de dettes auprès des personnes qui violent la loi plutôt qu'en augmentant les impôts. En principe, les fonds provenant de ces efforts de collecte seraient placés dans un fonds provincial spécial d'application des lois et seraient affectés à des

dépenses visant des fins particulières. Le Fonds de la justice pour les victimes de l'Ontario créé par suite de l'adoption de la Charte des droits des victimes d'actes criminels est un exemple dont on pourrait s'inspirer.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?